

## **Déclaration des élus SNES-FSU à la CAPA du 4 décembre 2013**

Avec la mise en place du Service Public Régional d'Orientation, nous sommes bien, comme le Snes-FSU l'avait dénoncé et pressenti, au delà de la labellisation du 1<sup>er</sup> accueil et d'une simple coordination des acteurs. Il s'agit bien de mettre en place les fondements d'une régionalisation des services d'orientation de l'Education nationale entre autres. Le cadrage national anticipe sur des lois qui n'ont pas été promulguées, et n'a d'expérimentation que le nom. Pire lors de la commission du CCREFP du 19 novembre, un glissement sémantique qui tombe à point et permet d'éviter tout débat, s'est opéré : on ne parle plus d'expérimentation mais de préfiguration du SPRO ! Or une expérimentation suppose une évaluation. Une préfiguration n'est ni plus ni moins l'annonce de ce qui existera dans la loi de décentralisation. On applique une loi avant même qu'elle soit votée !!

La question du calendrier pose également problème et la précipitation dans la mise en place du SPRO participe au non exercice d'un minimum de démocratie et de dialogue social c'est-à-dire :

1- consulter les organisations syndicales, les seules à représenter des personnels et à avoir une légitimité.

2- informer et consulter les personnels dans de bonnes conditions.

A ce jour, au niveau national le Snes-FSU n'a pas été consulté. Au niveau national la négociation se passe entre l'Association des Régions de France qui ne représente qu'elle même et 4 Ministères. Au niveau académique, nous prenons acte de la mise en place d'un groupe de travail qui réunira les différents services de l'Etat. Nous souhaitons que les organisations syndicales y participent.

Lors de la réunion de la commission du CCREFP du 19 novembre, aucun débat n'a pu être possible puisque seule la question de la mise en place du SPRO a été posée ne remettant pas en cause le fondement même du SPRO. Tout se passe comme si tout était acté.

Dans un tel contexte nous n'avons obtenu aucune réponse à nos questions :

- sur le niveau d'engagement des structures dans le SPRO
- sur les moyens donnés par les différents services et structures : moyens humains, matériel...
- sur la forme que va prendre la mutualisation des moyens
- sur les risques qu'impliquent des formations communes et qui vont vers un appauvrissement de nos métiers et l'imposition à tous les personnels, d'un cadre « de bonnes pratiques ».

Et question importante : en quoi le SPRO va t-il améliorer l'information des personnes qui se trouvent dans des zones désertées par les services publics ?

Il faut avant tout un renforcement rapide des services publics concernés pour traiter des questions d'orientation des élèves et des étudiants, et celles d'orientation et d'insertion professionnelle des salariés et les demandeurs d'emploi.

Nous interrogeons donc le Rectorat sur son positionnement sur le SPRO et comment il défendra les CIO et les personnels face à une Région qui d'emblée se pose comme chef de file et l'animateur de ce SPRO. A ce sujet, comment interpréter la création d'un service des politiques d'orientation et de formation au Conseil Régional et actuellement l'organisation dans les départements, de réunion sur la mise en place du SPRO ? Comment interpréter le calendrier annoncé : texte sur le SPRO en janvier 2014 et le programme d'actions du SPRO en juillet 2014 ? Le glissement sera-t-il le même que pour les décisions d'ouverture et de fermetures des formations professionnelles : au final c'est bien la Région qui impose ces choix au Rectorat.

Après des discours récurrents sur la mauvaise orientation des élèves qui ont discrédité les services d'information et d'orientation de l'Education Nationale, après des années de recrutement dérisoire de conseillers d'orientation-psychologues, après des fusions de CIO (comme à Lille et actuellement à Lyon) privant des zones d'un service public de proximité, après des désengagements de Conseils Généraux dans le financement des CIO, après des baisses drastiques de budget, après la labellisation présentée comme une valorisation et une protection des services, comment peut-on croire un seul instant que la mise en place du SPRO va sauver les CIO et que les missions et le statut des personnels ne seront pas transformés profondément ? Pour preuve les déclarations du Sous Préfet de Romorantin recevant une délégation intersyndicale composée de copsy et Dcio le 27 novembre : « votre interlocuteur c'est la Région qui va avoir de nouvelles compétences économiques dont l'orientation ». C'est on ne peut plus clair : l'orientation n'est perçue que sous l'angle de l'insertion et de l'économique. Il faut que les qualifications des jeunes correspondent aux besoins des entreprises locales.

Comment ne pas faire le lien entre la décision du CG du 41 de se désengager et la mise en place du SPRO, ceci facilitant cela. D'autant plus que le schéma retenu pour les CIO du 41 s'appliquera à l'ensemble des CIO de l'académie ? Comment ne pas se rappeler les paroles de Mme la Rectrice lors d'une précédente audience (le 15 mars 2013), à savoir que « les mauvaises nouvelles tomberont en novembre » ? Et comment ne pas s'interroger sur des décisions qui seraient en train de se prendre en dehors de toute une profession ?

Une chose est sûre : les personnels des CIO se sentent abandonnés par leur ministère de tutelle voire bradés à la Région. La violence symbolique de l'institution celle qui consiste à leur signifier que le travail réalisé auprès des élèves, de leur famille, des étudiants, des adultes n'aurait aucune valeur, développe chez les personnels une souffrance bien réelle.

Mais les collègues ont déjà démontré que leur attachement à leur métier et au service public d'orientation de l'EN et que leur détermination pouvaient faire reculer des projets qu'ils ne partageaient pas, comme en 2003.

Mercredi 27 novembre à Romorantin devant la Sous Préfecture, ils ont encore fait la démonstration de leur capacité à réagir et à se battre pour défendre les CIO et leurs missions au sein de l'EN.

Concernant l'objet de cette CAPA et le déroulé de carrière des copsy, le Snes-FSU défend l'avancement de tous au rythme le plus rapide pour éviter les inégalités et que la progression des uns ne se fassent pas au détriment des autres.

Il serait également important que dans le reclassement des jeunes collègues, soient pris en compte les années de contractuels. Sur cette question, des différences importantes existent entre académie et cela crée de l'iniquité entre les personnels.